

SPECIAL INSCRIPTION FAMILLE

ATTENTION :

Pour bénéficier du **tarif « Famille »** lors de votre réinscription, **le règlement d'au moins un des parents doit obligatoirement être transmis au secrétariat en même temps que celui des enfants** (même dans le cas où il ne s'inscrit pas en cours collectifs).

Si vous souhaitez échelonner ce règlement, vous pouvez opter pour :

- **Le paiement en ligne en 3 fois**
- **ou répartir le montant de votre réinscription sur 3 chèques lors de votre réinscription** (le montant des cours sur un 1er chèque qui sera encaissé à réception, et le montant des cotisations réparti à votre convenance sur un ou deux chèques qui seront encaissés en septembre et octobre). **Attention : Si vous choisissez ce dernier mode de paiement les 3 chèques doivent accompagner votre réinscription pour que celle-ci soit prise en compte**